



Aux membres des médias

Genève, le 24 janvier 2024

**Communiqué de presse de la Commission des finances
concernant une demande de crédit supplémentaire du département des
finances, des ressources humaines et des affaires extérieures**

La Commission des finances a examiné, lors de sa séance de ce jour, une demande de crédit supplémentaire déposée par le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures.

Cette demande d'un montant de 1'632'393 francs concernait l'allocation unique dite de vie chère 2023 pour le secteur subventionné.

Cette demande a été acceptée par 9 oui, 0 non et 6 abstentions (cf. détails du vote ci-dessous).

	S	Ve	LJS	MCG	LC	PLR	UDC	
oui	3	2	1	2	1			9
non								0
abst						4	2	6
								15
	résultat :		accepté					

François Baertschi
Président

Les demandes de crédits supplémentaires ainsi que les communiqués de presse qui y sont liés se trouvent à cette adresse :
<https://ge.ch/grandconseil/gc/commission/15/dacs>



Demande d'un crédit supplémentaire – Commission des finances
(arts. 32, 33 et 34 de la LGAF)

Département : Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

Crédit : 1'632'393 francs

Année : 2023

Objet : Allocation unique dite de vie chère 2023 pour le secteur subventionné

Programme(s) : A04,C01,C02,C03,C04,C05,F03,F04,F05,F06,H01,K01

Nature(s) : Nature 36

Nombre de postes : 0 ETP

Motifs-détails : Cette demande en crédit supplémentaire d'un total de **1'632'393 francs** est destinée à couvrir le paiement de l'allocation unique de vie chère 2023 pour les établissements du secteur subventionné.

Conformément à la loi B 5 15 (LTrait) et à son article 14 alinéa 4, *le Conseil d'Etat verse [...], afin d'assurer la compensation intégrale du renchérissement, une allocation unique dite de vie chère, au début de chaque année, aux membres du personnel situés dans les classes 4 à 13 de l'échelle des traitements pour autant que leur traitement annuel maximum, pour un taux d'activité à plein temps, ne dépasse pas celui alloué :*

- | | | |
|-----------------------|----------|----|
| a) aux classes 4 à 7, | position | 22 |
| b) à la classe 8, | position | 17 |
| c) à la classe 9, | position | 11 |
| d) à la classe 10, | position | 8 |
| e) à la classe 11, | position | 6 |
| f) à la classe 12, | position | 4 |
| g) à la classe 13, | position | 2 |

L'alinéa 6 précise que l'allocation unique de vie chère correspond à la différence entre le traitement que les membres du personnel ont effectivement touché durant l'année écoulée et celui dont ils auraient bénéficié si les traitements avaient été adaptés chaque mois en fonction de l'évolution

Annexe -

Demande de crédit supplémentaires - Allocation unique de vie chère 2023

Départements	Etablissements subventionnés	Programme	0,20% AUVC 2023
DF	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	A04	133
DIP	Conservatoire de musique de Genève	F06	331
	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	F06	126
	HES-SO Genève Indemnité cantonale	F05	52'590
	Université de Genève	F05	400'677
	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	F03	8'221
	Fondation Ensemble - secteur mineurs	F03	1'593
	La Voie lactée	F03	209
	L'ARC, une autre école	F03	234
	Fondation SGIPA - secteur mineurs	F03	153
	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	F04	2'424
	Astural - éducation spécialisée	F04	564
	Astural - enseignement spécialisé	F03	472
	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	F04	593
	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	F03	414
	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	F04	12'015
DIN	Centre genevois de consultation LAVI	H01	289
DSM	IEPA Clair Val	K01	64
	Quartier de l'Adret	K01	1'583
	Impact coût des mécanismes IMAD sur enveloppe financement résiduel	K01	95'119
	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	K01	57'735
	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - sous-couverture MIG	K01	452'704
	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement	K01	60'297
	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile - MIG et formation	K01	41'305
DCS	EPH - Aigues-Vertes	C03	16'868
	EPH - Association Arcade 84	C03	116
	Association Argos	C01	683
	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	C03	3'039
	EPH - Clair-Bois - Adultes	C03	22'242
	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	C03	9'495
	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	C03	49'001
	EPH - Foyer Handicap	C03	8'309
	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale	C01	37'800
	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	C05	20'207
	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - Encadrement RMNA	C04	625
	EPH - Association La Corolle	C03	2'870
	EPH - La Maison des Champs	C03	1'267
	EPH - Réalise	C03	597
	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	C03	6'175
	EPH - Fondation Trajets	C03	3'139
	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	C02	267
	Foyer de jour Pavillon Butini	C02	321
	Foyer de jour Maison de Saconnay	C02	346
	Foyer de Vessy	C02	549
	Foyer de jour Relais Dumas	C02	470
	Foyer de jour La Seymaz	C02	79
	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive	C02	733
	EMS - Maison de Vessy	C02	15'742
	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	C02	18'495
	EMS - Fondation la Vespérale	C02	8'680
	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	C02	2'676
	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers	C02	4'039
	EMS - Butini	C02	7'575
	EMS - Châtelaine	C02	6'341
	EMS - De la Rive	C02	2'691
	EMS - Domaine de la Louvière	C02	3'123
	EMS - Drize	C02	3'877
	EMS - Eynard Falio	C02	5'067
	EMS - Foyer Béthel	C02	4'715
	EMS - Foyer St-Paul	C02	4'764
	EMS - Foyer Vallon	C02	3'626

Départements	Etablissements subventionnés	Programme	0,20% AUVIC 2023
DCS	EMS - La Méridienne	C02	1'498
	EMS - La Provvidenza	C02	2'636
	EMS - La Terrassière	C02	5'925
	EMS - Le Léman	C02	1'321
	EMS - Le Nouveau-Kermont	C02	3'838
	EMS - Le Prieuré	C02	6'328
	EMS - Les Bruyères	C02	3'850
	EMS - Les Charmettes	C02	4'368
	EMS - Les Châtaigniers	C02	7'905
	EMS - Fondation de l'Age d'Or	C02	5'908
	EMS - Les Mimosas	C02	1'438
	EMS - Les Pervenches	C02	4'532
	EMS - Les Pins	C02	3'700
	EMS - Maison de la Tour	C02	3'722
	EMS - Mouilles	C02	4'202
	EMS - RPSA - Résidences médico-sociales SARL	C02	15'623
	EMS - Notre Dame	C02	3'625
	EMS - Nouveau Coccinelle	C02	1'823
	EMS - Pierre de la Fée	C02	3'949
	EMS - Plantamour	C02	2'262
	EMS - Résidence Beauregard	C02	2'620
	EMS - Résidence de Bon Séjour	C02	6'121
	EMS - Résidence de la Champagne	C02	3'277
	EMS - Résidence des Franchises	C02	4'501
	EMS - Résidence Fort Barreau	C02	7'032
	EMS - Résidence Happy Days	C02	2'279
	EMS - Résidence Jura	C02	2'642
	EMS - Résidence Mandement	C02	2'613
	EMS - Villa Mandement	C02	1'483
	EMS - La Plaine	C02	4'886
	EMS - Résidence Saconnay	C02	3'544
EMS - Résidence Vendée	C02	4'040	
EMS - Val Fleury	C02	8'546	
EMS - St-Loup - Vandelle	C02	5'176	
EMS - Villa Mona	C02	4'404	
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	C04	14'322	
Total			1'632'393

mensuelle de l'indice genevois des prix à la consommation, le paiement étant effectué au début de l'année suivante, sans intérêts.

Ainsi, le paiement de l'allocation unique de vie chère 2023 intervient début 2024 dès que le taux définitif est connu.

Sur la dernière année le taux de l'allocation unique de vie chère calculé selon l'alinéa 6 précité sera proche de 1,20% pour l'ensemble de l'année 2023.

Les budgets des établissements subventionnés comportent depuis plus de 20 ans un montant destiné à couvrir une allocation unique de vie chère de 1%.

Pour 2023, un crédit supplémentaire représentant 0,20% est nécessaire afin de couvrir l'écart entre le montant au budget (1%) et le taux définitif (1,20%).

Le crédit supplémentaire de **1'632'393 francs** calculé selon les ayants droit financés début 2023 et au prorata du taux de subventionnement concerne les établissements selon la liste ci-jointe en annexe.

Remarque : pour la nature 30, le différentiel entre le montant inscrit au budget (base 1%) et le cout pour 1,20% sera supporté dans le cadre du budget 2023 voté sans crédit supplémentaire.

10 janvier 2024

Conseil d'Etat :



La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	<input checked="" type="checkbox"/>	Date : 24/01/2024
Refus	<input type="checkbox"/>	Signature : F. Bartschi